

L'agence de notation Standard and Poor's confirme la notation « AA » de la Ville de Paris

La Ville de Paris conserve sa note « AA » auprès de l'agence de notation, meilleure note possible pour une collectivité locale française, signe de sa solidité financière et de la qualité de sa gestion.

La Ville de Paris prend acte du maintien de la note « AA avec perspectives négatives » attribuée par l'agence Standard & Poor's à la collectivité parisienne.

L'agence souligne notamment que « la gouvernance de la Ville et sa gestion financière sont fortes », qu'elle pratique une « transparence financière forte » et une « une planification financière détaillée ». Elle estime par ailleurs que « la Ville contrôle efficacement ses dépenses de fonctionnement » et que son endettement est « modéré » comparé aux autres collectivités.

L'agence relève enfin que les contraintes pesant sur les finances de la Ville proviennent avant tout de facteurs exogènes : baisse des dotations de l'Etat, péréquations, dépenses sociales obligatoires.

La Ville de Paris bénéficie par ailleurs toujours de la confiance des investisseurs, comme le démontré son taux moyen d'emprunt depuis le début de l'année, s'établissant à 1,54 % pour une maturité moyenne de 18,6 ans.

Cette situation permet à la Ville de poursuivre l'effort d'investissement nécessaire à l'amélioration de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Contact presse : Matthieu Lamarre / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr